



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

**SEANCE du mercredi 4 mars 2020
2è séance sans quorum**

DLB 2020/343

L'an deux mille vingt et le mercredi 4 mars à 8h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, 2è séance sans quorum, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : mercredi 26 février 2020
Affichage de la convocation : mercredi 26 février 2020

Présents : Sandrine DENIER, Jean-Yves LE BOZEC, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Philippe AUDOUI, Jean-Marie AT, Pierre-Marie MARHUENDA, Alain RYAUX, Bernard SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, Alain VOGEL-SINGER.

Excusés : Irène LATAPIE, Gérard BOYER, Catherine BOUSQUET, Robert GELY, Christian PEREZ, François TAUPIN.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Vote du Compte de gestion et du Compte administratif 2019

Monsieur le Président présente les chiffres du Compte Administratif 2019 qui se décomposent de la manière suivante

Libellé	Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	Autorisations budgétaires	14 667 945	35 769 400,44
	Titres émis	9 769 376,74	32 090 430,05
Dépenses	Autorisations budgétaires	14 667 945	35 769 400,44
	Mandats émis	9 650 793,13	31 111 921,24
	Reste à réaliser (pour information)	2 297 416,95	
Résultat de l'exercice 2019	Déficit		
	Excédent	118 583,61	978 508,81
Résultat cumulé 2019	Déficit	90 793,46	
	Excédent		5 580 235,25

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion 2019 du SICTOM établi par le Receveur syndical.

Il précise que le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont en tous points semblables.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à adopter ces deux documents.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retire de la salle des séances avant qu'il ne soit procédé au vote du Compte Administratif du SICTOM et du Compte de Gestion du Receveur syndical.

Monsieur Bernard SAUCEROTTE, élu en qualité de Président de séance, soumet au vote pour approbation le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 du Syndicat.

Oui l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

N'ayant pas pris part au vote : 1 (Le Président a quitté la séance)

ADOpte à la majorité, le compte administratif 2019 établi par son Président, ainsi que le compte de gestion 2019 établi par le Receveur syndical.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 11/03/2020 et de sa publication le 11/03/2020

A Nézignan l'Évêque, le 11/03/2020